

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 10 août 2026

Faits saillants

- Le Conseil fédéral définit l'orientation stratégique du Geneva AI Summit 2027.
- Forte croissance surprise de +1,5% au 2^{ème} trimestre (par rapport au T1).
- Un rapport du Contrôle fédéral des finances alerte sur l'opacité des rabais sur les médicaments.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 13/08	Var. vs 06/08
EUR/CHF	0,9368	+ 0,4 %
USD/CHF	0,8128	+ 0,5 %
SMI	14 475	- 0,3 %
Taux 10a	0,441 %	+ 2 pb

Macroéconomie

Croissance : Selon l'estimation flash du PIB, la croissance de l'économie suisse a connu une forte croissance surprise de +1,5% au 2^{ème} trimestre 2026 (en rythme trimestriel et avec des valeurs désaisonnalisées et corrigées des événements sportifs). Cette croissance dépasse largement les prévisions des économistes qui tablaient sur une croissance trimestrielle de +0,4% au maximum. Si elle est confirmée par la publication définitive et détaillée (prévue le 3 septembre), il s'agira de la plus forte croissance trimestrielle depuis le 3^{ème} trimestre 2021. Selon le [communiqué](#) du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), le secteur industriel a largement contribué à la croissance, porté notamment par l'industrie chimique et pharmaceutique. Le secteur des services a également progressé dans l'ensemble. Le SECO a à ce stade commenté ce résultat en précisant qu'il s'agirait d'un effet rattrapage après les trimestres faibles de l'année dernière (notamment -0,4% au 3^{ème} trimestre 2025 en rythme trimestriel). Pour mémoire, la croissance 2025 s'est établie à +1,4% sur un an et la croissance au 1^{er} trimestre 2026 à +0,4% sur un trimestre.

Marché du travail : Le taux de chômage au sens du SECO s'établit en juillet à 3,1% une fois les variations saisonnières corrigées (cf. [communiqué](#)). Il est stable par rapport aux deux mois précédents et en hausse de +0,2 pp en glissement annuel. Ce taux varie de façon importante selon la région linguistique (2,5% en Suisse alémanique, 4,0% en Suisse romande et italophone) et la nationalité (2,1% pour les Suisses, 4,5% pour les étrangers de nationalité européenne, 6,2% pour les autres étrangers). Les variations sont également fortes selon la branche économique du dernier employeur : le taux de chômage est particulièrement faible dans le domaine de l'agriculture (0,9%) et particulièrement élevé dans la R&D (5,1%), l'horlogerie (5,6%) ou l'hôtellerie et restauration (5,7%). Le nombre de postes vacants, toujours une fois les variations saisonnières corrigées, a augmenté de +12,8% par rapport à l'année dernière mais a diminué par rapport au mois de juin (-0,6%).

Initiatives populaires : Le Conseil fédéral a pris position contre l'initiative sur l'alimentation (cf. [communiqué](#)) et a réaffirmé son opposition à l'initiative sur la neutralité (cf. [page dédiée à l'initiative](#)), toutes deux soumises à la votation populaire du 27 septembre 2026.

L'initiative sur l'alimentation souhaite fixer un objectif de 70% de production locale pour les aliments consommés en Suisse (contre 45% aujourd'hui) et, afin de parvenir à cet objectif, que la Confédération encourage un mode d'alimentation davantage axé sur les denrées végétales. L'initiative souhaite aussi limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais. Le Conseil fédéral juge ces objectifs trop ambitieux (il vise pour sa part un taux d'autoapprovisionnement de 50 % à l'horizon 2050) et estime que leur réalisation nécessiterait une intervention accrue de l'État dans la production et les habitudes alimentaires, générerait des coûts élevés et restreindrait la liberté de choix des consommateurs.

La seconde initiative permettrait pour ses partisans de « renforcer la neutralité » de la Suisse. Si la constitution affirme déjà la neutralité du pays, l'initiative souhaite notamment y ajouter que la Suisse « ne prenne pas de mesures coercitives non militaires à l'encontre d'un État belligérant » (comme des sanctions économiques), à l'exception de ses obligations envers l'ONU ou de mesures anti-contournements de sanctions prises par d'autres États. Le Conseil fédéral estime que cette initiative compliquerait la coopération en matière de sécurité et estime que les sanctions économiques constituent un « instrument important pour réagir aux violations du droit international et aux menaces qui pèsent sur l'ordre international ».

Le Conseil fédéral a aussi pris position contre l'initiative pour une place financière durable dont la date du vote n'est pas encore programmée (cf. [communiqué](#)). L'initiative propose principalement d'interdire aux acteurs financiers suisses de fournir des financements ou des services d'assurance destinés à « la mise en valeur ou à la promotion de nouveaux gisements d'énergie fossile ainsi qu'à l'expansion de l'exploitation de gisements d'énergie fossile existants ». Le Conseil fédéral estime que ces interdictions « sont questionnables dans un contexte international », puisque des acteurs financiers étrangers se substitueraient selon lui aux acteurs suisses. Le Conseil ajoute que la législation actuelle est suffisante en la matière et « qu'aucune réglementation supplémentaire n'est nécessaire ».

Secteurs financiers

Réglementation TBTF : Le Conseil fédéral a ouvert le 12 août deux consultations, jusqu'au 19 novembre, afin de poursuivre le renforcement de la réglementation « Too big to fail » (TBTF) (cf. [communiqué](#)) tel que le Conseil fédéral l'a présenté dans ses grandes lignes il y a un an, dans le prolongement des enseignements tirés de la crise de Credit Suisse et les nombreux rapports et travaux, notamment ceux de la Commission d'enquête parlementaire. Les mesures mises en consultation viennent compléter celles relatives au renforcement des fonds propres, qui suscitent de fortes critiques depuis plusieurs mois, notamment de la part d'UBS. La principale mesure législative en la matière, qui prévoit la couverture intégrale par des fonds propres des participations détenues dans des filiales étrangères, a été transmise au Parlement en avril 2026.

Secteurs non financiers

Sommet sur l'IA : Le Conseil fédéral a fixé les grandes lignes du sommet sur l'intelligence artificielle (IA) que la Suisse accueillera les 21 et 22 juin 2027 à Genève (cf. [communiqué](#)). Le sommet aura deux priorités stratégiques : (i) l'utilisation de l'IA comme moteur de l'innovation, du bien-être et du progrès social, et (ii) la définition des conditions requises pour un développement et une utilisation fiable et responsable de l'IA. Il est placé sous la devise « *Bridging Innovation and Trust* » (« Jeter un pont entre innovation et confiance »). L'ancienne directrice du CERN, Fabiola Gianotti a été nommée déléguée pour le sommet et supervisera donc l'ensemble de son organisation. Actuellement, les coûts prévus pour l'organisation du sommet se situent à près de 6 M CHF.

Pharma : Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a publié un « Audit de la surveillance de l'intégrité, de la transparence et de l'obligation de répercuter les avantages dans le cadre de la remise de médicaments » (cf. [communiqué](#)). Il estime à 743 M CHF le montant des rabais accordés en 2024 par l'industrie pharmaceutique aux cabinets médicaux, pharmacies et hôpitaux, ce qui représente 8% du marché des médicaments (9,9 Mds CHF/an). Les grossistes ne sont pas pris en considération dans cette estimation. Le CDF avertit que son chiffrage est entouré de « grandes incertitudes » en raison de « l'opacité du marché des médicaments » et des intérêts financiers de ceux qui accordent les avantages et de ceux qui les reçoivent. Sur ce montant, seuls 88 M CHF sont rétrocédés aux assureurs ou aux assurés. Or, la loi sur l'assurance-maladie prévoit que les fournisseurs de prestations doivent, en principe, répercuter les avantages reçus sur les assureurs ou les assurés. Selon le rapport, depuis 2020, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a la compétence (i) d'ordonner la répercussion des rabais sur les assureurs ou les assurés, et (ii) de sanctionner pénalement les fournisseurs de prestations qui retiennent de manière illicite des réductions ou perçoivent des avantages matériels indus. L'OFSP n'a pas pris de telles mesures depuis que cette responsabilité lui a été transférée. Le CDF conclut que la surveillance de l'OFSP n'est « pas encore très efficace ».

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Etienne OUDOT de DAINVILLE

Rédaction : Julie MURO, Justine BULTEL, Gabriel VIGNON

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay